

\* \* \*

AFFAIRE N° 26/11. - Fixation du prix de location des  
buvettes du Barachois.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous rappeler que par sa délibération en date du 11 JUIN dernier, le Conseil Municipal avait décidé de fixer à 20 000 Frs par mois le prix de location pour chacune des buvettes installées au Barachois et gérées respectivement par MM. MOUTIN Marius et THIAW-WING-KAI André.

Par leur lettre en date du 28 AOUT 1970, les intéressés m'ont fait savoir que, compte tenu de ce que ces buvettes ne fonctionnent que le soir, de 17 H 00 à 19 H 00, et que c'est surtout pendant la saison chaude que les boissons rafraîchissantes sont le plus demandées, ils souhaiteraient que la redevance mensuelle de 20 000 Frs qui leur est réclamée, soit ramenée à 10 000 Frs par mois.

Mesdames et Messieurs, cette affaire a été examinée par la Commission des Finances et du Budget qui, dans sa séance du 19 OCTOBRE dernier, s'est prononcée pour le maintien du prix de location de 20 000 Frs par mois du 1er Juillet 1970 au 30 Juin 1971, date à laquelle une révision du prix du loyer pourrait éventuellement être envisagée.

M. RIVIERE. - Monsieur le Maire, je maintiens ma position en ce qui concerne le prix proposé par la Commission des Finances. J'estime que ce n'est nullement exagéré, surtout si l'on se base sur le prix de location du bar de la piscine, qui est passé de 15 000 Frs à 60 000 Frs. Tous les bars ne travaillent vraiment que le soir, les dimanches et les jours fériés.

M. TONI. - Qui est propriétaire des buvettes ?

LE MAIRE. - Le terrain appartient à la Commune. L'un des commerçants, Monsieur André THIAW-WING-KAI a construit sa buvette lui-même. Monsieur THIAW-WING-KAI exploite cette buvette depuis 10 ans, sans payer aucune redevance. Nous avons estimé que c'était une période d'amortissement raisonnable, et qu'en conséquence nous pouvions réclamer une location. En toute hypothèse, les Domaines seront consultés pour éclairer ce point particulier.

Monsieur Marius MOUTIN se trouve dans une construction  
faite par COCA-COLA.

Actuellement, nous avons beaucoup de demandes. C'est  
pour cette raison que nous avons fixé le prix de location des  
buvettes à 20 000 Frs.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport  
ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Denis, le 15 décembre 1976

Son Excellence

Le Secrétaire Général

Signé: H. Kessler

\* Son copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

H. Vasseur